



Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 14 MARS 2024

Extrait du registre des décisions du Bureau

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc		
		CASCINO Maud		
		DE PAREDES Xavier		
		LACASSAGNE Alain		
	Sud Pays Basque	MAUROU Hervé	DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine	CIER Vianney
			GOYHETCHE Ramuntxo	
	Errobi	CARRERE Bruno		
	Nive-Adour	CIER Vianney		
		HARGUINDEGUY Jérôme		
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño		
		HARAN Gilles		
	Amikuze	ETCHEBER Peio		
		MAILHARIN Jean-Claude		
	Garazi-Baïgorry	OÇAFRAIN Jean-Marc		
Soule Xiberoa	IRIART Jean-Pierre	ELGART Xabi		
	GOITY Xalbat			
Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André			
Pays de Bidache		AIME Thierry		
C.de communes du Seignanx	DUFAU Isabelle			
	PEYNOCHE Gilles			

Absents : LABÈGUERIE Marc, NOBLIA Félix

<p>Date d'envoi de la convocation : 08/03/2024 Membres du Bureau en exercice : 24 (1 siège vacant) Membres du Bureau présents : 17 Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 18</p>
--

Le Bureau syndical s'est réuni à Ustaritz (salle du conseil municipal), le 14 mars à 18h30, sur invitation du Président, Marc BERARD, en date du 8 mars 2024.

Président de séance : Marc BERARD

Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Document transmis au contrôle de légalité et publié le : 20/03/2024 - Certifié exécutoire le : 20/03/2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Décision n°2024-10 – Avis sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Bayonne

Le Syndicat Mixte du SCoT a été sollicité par les services de l'Etat pour émettre un avis en tant que Personne Publique Associée sur la mise en compatibilité du PLU de Bayonne, concernant le projet d'aménagement de la Citadelle.

L'examen des procédures d'urbanisme en cours et l'exercice du rôle de PPA constituant, pour le Syndicat, un moyen important de s'assurer que chaque projet contribue effectivement à la mise en œuvre des orientations du SCoT en vigueur (SCoT Sud Pays Basque) ; c'est également l'occasion d'y intégrer les réflexions du SCoT Pays Basque & Seignanx en cours d'élaboration.

Le Bureau syndical a pris connaissance avec intérêt et attention du projet de mise en compatibilité.

Dans le cadre réglementaire actuel et au regard des ambitions portées par le Syndicat dans la perspective du futur SCoT Pays Basque & Seignanx, certains points retiennent notre attention.

L'AVIS DU BUREAU DU SCOT

Pour les élus syndicaux, la puissance publique doit jouer un rôle décisif dans l'impulsion et la mise en œuvre de projets ambitieux, en poussant systématiquement les qualités sociales, écologiques et climatiques des projets qu'elle accompagne.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité (Monsieur Alain LACASSAGNE, Adjoint au Maire de Bayonne n'a pas pris part au débat et au vote) :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Bayonne ;
- **RAPPELLE** la nécessité d'élaborer des projets intégrant systématiquement des objectifs de sobriété et d'économie des ressources ;
 - **CONSEILLE**, en particulier pour maintenir la qualité environnementale et patrimoniale du site, de concevoir des constructions les plus compactes possibles, de préserver des lisières boisées entre les nouvelles installations et les espaces publics à l'extérieur de la Citadelle et de concevoir des aménagements artificialisant le moins possible le secteur de projet.

Le Président,
Marc BERARD

